to the Dominion, except the treaty-making power and that of making peace and war. Everything asked for would be given, just as was done in 1841, when everything asked for was given at once, and all the changes at once acceded to, even the Civil list. And so the attack upon the Constitution was useless, worse than a crime—it was a blunder. Nobody knew this better than the member for Lambton. He did not know how he was going to vote, but if he supported the motion of Mr. Blake, he would vote against all his recorded opinions. He declared that the salary to the Governor, fixed at £10,000, was an infringement on the rights of the people, and would not be satisfied till the stain was removed by asserting the duty of maintaining the right of this House to deal with its own money.

Mr. Mackenzie-It was a good vote.

Hon. Sir John A. Macdonald—So good that he would follow it. He would move an amendment in the very words of that motion, that it is the undeniable privilege of Parliament to fix and determine the amount of all expenses chargeable to the public funds of the country, (cheers and laughter.)

Mr. Mackenzie said it was a mistake of the Minister of Justice if he thought he would embarrass him by this amendment. His amendment then was to the motion of the Minister of Justice, who maintained that the Imperial Parliament had a right to expend any money of this country that it chose for civil Government. He was, however, compelled by indignant public opinion, as expressed by the members of the House, and was compelled to accept his motion. He was amused by hearing the Minister of Justice refer to a book with which he was less familiar than with the Statute Book. He charged the member for West Durham with troubling Israel. If he was satisfied to occupy the position of the other parties to the parallel, that gentleman need not be dissatisfied. He did not seem to be aware that the quotation whigs celui qui a proposé la motion visant à priver la population de sa liberté, ce dont on se serait plutôt attendu de la part d'un vieux tory comme lui. (Rires.) S'il avait proposé pareille motion, il se serait fait lapider. Il soutient que ses amis et lui ont exprimé les vœux de la population et souhaitent qu'elle conserve sa liberté. Dans ce cas, quelle est l'utilité de la motion? L'auteur de cette motion affirme que la modification pourrait être obtenue au moyen d'une adresse présentée au Parlement impérial. Cela n'empêcherait pas le trafic de vote, et tout ce qu'ils obtiendraient, c'est de la «bouillie pour les chats». Le Parlement impérial a remis tous les pouvoirs à la Puissance, sauf ceux de signer des traités, de conclure la paix, ou de faire la guerre. On a accordé tout ce qui était demandé, comme en 1841, alors qu'on avait, d'un même coup, satisfait toutes les demandes et accepté tous les changements, même ceux qui concernaient la liste civile. Ainsi, les attaques visant la Constitution sont inutiles et pires qu'un crime, elles sont une grave maladresse. Personne ne sait cela mieux que le député de Lambton. Il ne sait pas encore comment il votera, mais s'il appuie la motion de M. Blake, il votera contre toutes les opinions qu'il a imprimées. Il déclare que le salaire de £10,000 versé au Gouverneur constitue une atteinte au droit de la population et qu'il ne sera satisfait que lorsque la situation aura été clarifiée par une déclaration portant sur le devoir de maintenir le droit de cette Chambre de gérer ses propres ressources financières.

M. Mackenzie-C'est là un bon vote.

L'honorable sir John A. Macdonald—Oui, si bon qu'il s'y ralliera. Il proposera un amendement dans les termes mêmes de la motion, à savoir que le Parlement a le privilège indéniable d'établir et de déterminer le montant de toutes les dépenses imputables aux fonds publics du pays. (Applaudissements et rires.)

M. Mackenzie affirme que c'est une erreur de la part du ministre de la Justice de croire qu'il sera embarrassé par l'amendement qu'il propose. Son amendement vise la motion proposée par le ministre de la Justice qui soutient que le Parlement impérial a le droit de dépenser à sa guise, en faveur de l'administration centrale, l'argent du pays. Toutefois, l'indignation de l'opinion publique traduite dans les propos des membres de cette Chambre, le contraint d'accepter cette motion. Il trouve amusant d'entendre le ministre de la Justice se référer à un ouvrage qui lui est moins familier que les Statuts. Il a accusé le député de Durham-Ouest d'avoir causé des ennuis à Israël. S'il est sûr de partager l'avis des autres partis au sujet du parallèle, ce collègue n'a pas raison d'être mécontent. Il semble ignorer que